

L'agence de notation Standard and Poor's confirme la notation « AA » de la Ville de Paris

La Ville de Paris conserve sa note « AA » auprès de l'agence de notation, meilleure note possible pour une collectivité locale française, signe de sa solidité financière et de la qualité de sa gestion.

L'agence souligne que « la Ville maîtrise efficacement ses dépenses de fonctionnement », qu'elle dispose d'une « gouvernance et une gestion financière (...) « fortes » grâce à une transparence financière forte et une planification financière détaillée ». Le « tissu économique diversifié et le niveau d'infrastructures très élevé de la Ville » sont mis en avant.

Paris continue en tout état de cause à bénéficier de la faveur des investisseurs : les conditions d'emprunt offertes à la collectivité n'ont jamais été aussi attractives. Le dernier emprunt obligataire effectué par la Ville l'a ainsi été à des conditions financières très attractives (1,2% sur 24 ans).

Depuis le début de l'année 2015, le taux moyen d'emprunt de la Ville est de 1,29% contre 1,91% pour l'année 2014. Cette situation permettra à la Ville de conforter l'effort d'investissement nécessaire au maintien de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Contact presse : Matthieu Lamarre / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr